

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 54**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Subventions allouées à 4 associations, organismes autorisés pour l'adoption : "De Pauline à Anaëlle - Les Copains de Pauline, Comité PACA" ; "la Famille Adoptive Française" ; "Orchidée Adoption" et "Enfance Avenir" - Exercice 2017.

---

**Direction Générale adjointe de la Solidarité - Direction Enfance - Famille  
Service adoption et recherche des origines**

## **PRESENTATION**

Depuis le mois de mai 2004, des réunions d'information tenues par des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) ont été mises en place par la Maison de l'Adoption.

Cette collaboration témoigne de la place et du rôle du Département dans le processus d'adoption qui ne se limite pas à la délivrance des agréments mais également à l'accompagnement, au plus près, des candidats dans l'élaboration de leur projet. Ces réunions participent à l'accompagnement des candidats, en cours d'agrément ou agréés, dans leur projet d'adoption et plus particulièrement sur la connaissance de l'adoption internationale.

Face à la complexité croissante de l'adoption d'enfants étrangers liée aux exigences de plus en plus importantes des pays d'origine, il apparaît nécessaire d'informer au mieux les candidats à l'adoption sur la réalité des démarches à entreprendre.

## **OBJET DU RAPPORT**

Les organismes autorisés pour l'adoption sont des associations loi 1901 fonctionnant avec des bénévoles. Elles servent d'intermédiaires en matière d'adoption internationale et peu d'entre elles disposent d'intervenants résidant dans le département des Bouches-du-Rhône.

Le Conseil Départemental est le seul financeur de cette action. Afin que ces associations puissent organiser leurs interventions, je vous propose d'allouer une subvention, d'un montant total de 2 680 euros à répartir entre les quatre associations concernées.

## **DEMANDE POUR L'EXERCICE 2017**

### **De Pauline à Anaëlle**

*Les Copains de Pauline – Comité PACA :*

- Montant proposé : 800 €

Président : Monsieur Jean-Claude BALDELLI

Siège social : 2 Rue de Goudou – BP 56 – 19400 ARGENTAT

### **La Famille Adoptive Française :**

- Montant proposé : 450 €

Président : Monsieur Damien O'NEILL

Siège social : 90 Rue de Paris – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

### **Orchidée Adoption :**

- Montant proposé : 980 €

Présidente : Madame Catherine PEROT

Siège social : 32 Rue du dix-neuf janvier – 92500 RUEIL MALMAISON

**Enfance Avenir :**

- Montant proposé : 450 €

Présidente : Madame Brigitte GODDE

Siège social : 3 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 78360 MONTESSON

**PROPOSITION DE DOTATION POUR 2017**

Au vu de la compétence du Département auprès du public concerné, il est proposé d'accorder, au titre de l'année 2017, une indemnisation à ces associations d'un montant prévisionnel total de 2 680 € représentant l'ensemble de leurs interventions tout au long de l'année 2017. Cette dépense couvre le coût des interventions, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

**CONCLUSION**

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 2 680 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir :

- fixer à 2 680 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée aux associations « De Pauline à Anaëlle - Les Copains de Pauline, comité PACA », « La Famille Adoptive Française », « Orchidée Adoption » et « Enfance Avenir » pour l'exercice 2017 ;
- adopter la délibération jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL